

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Hiver 2014

POL-1600-30
La politique au Canada et au Québec

Enseignant : Raphaël Crevier
Bureau : A-3765
Téléphone : 514-987-3000 poste 4442
Courriel : pol1600h2014@gmail.com
Disponibilité : mercredi (sur rendez-vous)

Description

Présentation des facteurs démographiques socioculturels et économiques qui fondent la particularité de la société politique québécoise dans l'ensemble canadien. Étude des forces socioéconomiques (classes, institutions économiques, associations) et politiques (lobbies, partis) qui interviennent sur le pouvoir politique provincial du Québec et, du point de vue du Québec, sur le pouvoir politique fédéral. Cette étude s'articule à l'analyse de l'évolution récente des politiques gouvernementales qui affectent la population québécoise et à celle des idéologies qui servent d'appui à ces politiques ou les contestent. Le cours introduit enfin à la connaissance du fonctionnement de la structure politique (cadres et mécanismes institutionnels) provinciale du Québec et fédérale du Canada. Dans ce cours, l'étudiant se familiarisera avec les diverses publications gouvernementales, sur supports conventionnels et électroniques.

Objectifs pédagogiques

Le cours est structuré en deux parties : d'une part les cadres sociaux (population et territoire) et institutionnels (le fonctionnement des États et des gouvernements), d'autre part les principales luttes animant la politique au Canada et au Québec : politiques, identitaires et les luttes autour des ressources. Deux examens viendront évaluer la connaissance des étudiant[e]s. Des travaux hebdomadaires vérifieront la lecture des textes. Enfin, les étudiant[e]s sont appelé[e]s à produire deux courtes recherches documentaires.

Calendrier

	Contenu	Échéances
Cours 1	8 janvier	-Présentation du plan de cours

1. Cadres

1.1. Cadres sociaux : population et territoire

Cours 2	15 janvier	Qui sont les Canadiens, les Québécois? Profil démographique, socioculturel et socioéconomique.	Questions hebdo <i>Enseignant : Explication du premier travail documentaire</i>
Cours 3	22 janvier	La construction du territoire canadien.	Questions hebdo

1.2. Cadre institutionnels : États et gouvernements

Cours 4	29 janvier	Structure des États : frontières, pouvoirs et juridictions des différents paliers gouvernementaux (fédéral, provincial, territorial et municipal).	Questions hebdo
Cours 5	5 février	Structures des gouvernements I: le pouvoir législatif au Québec et au Canada.	Questions hebdo Premier travail documentaire <i>Enseignant : Explication du deuxième travail documentaire</i>
Cours 6	12 février	Structures de gouvernement II : le pouvoir exécutif et les fonctions publiques.	Questions hebdo

19 février

Examen intra

26 février

Semaine de lecture

2. Lutttes

2.1. Lutttes politiques

Cours 7	5 mars	-Parcours constitutionnel -Présentation de l'examen final.	-Questions hebdo -Deuxième travail documentaire
Cours 8	12 mars	- Les partis politiques au Canada et au Québec : évolution et fonctionnement;	Questions hebdo

2.2. Lutttes identitaires

Cours 9	19 mars	Du Canada français au Québec et la recomposition identitaire du Canada contemporain.	-Questions hebdo <i>-Enseignant : Explication du troisième travail documentaire</i>
Cours 10	26 mars	Les Canada, le Québec et les Premières nations.	Questions hebdo

2.3. Lutttes pour les ressources

Cours 11	2 avril	Les mouvements syndicaux .	-Questions hebdo <i>-Enseignant : Remise des questions longues</i>
Cours 12	9 avril	Les <i>nouveaux</i> mouvements sociaux.	-Questions hebdo -Troisième travail documentaire

16 avril

Examen final

Évaluations proposées

Note sur le matériel

Les textes à lire sont disponible dans un recueil de texte en vente à la Coop UQAM (J-M205) ou par un lien internet sur le site Moodle du cours (vous pouvez y accéder via www.moodle.uqam.ca). Le calendrier des lectures, les instructions pour les travaux ainsi que les questions d'examen sont aussi disponibles sur Moodle.

1-Participation

À la fin de chaque cours, l'enseignant aux étudiant[e]s un exercice qu'ils devront faire (selon les indications) seul ou en équipe. L'évaluation de ces exercices se fera moins sur la base de la réussite ou non de l'exercice que sur l'implication des étudiant(e)s. La présence est par conséquent requise. Pour obtenir la note maximal les étudiants devront au moins faire neuf des douze exercices qui leur seront soumis.

Échéance : hebdomadaire (excluant les 8 janvier, 19 février (examen intra), le 26 février (semaine de lecture) et le 16 avril (examen final)).

Pondération : 10 %

2- Questions hebdomadaires

Description : À chaque cour, les étudiant[e]s devront remettre trois (3) questions de leur cru sur **l'un** des deux textes obligatoires de la semaine. Le travail devra comporter la référence bibliographique du texte et être présenté sur UNE page en vertu des règles de présentation du département (voir le *Guide* proposé par le centre Paolo Freire). Sur douze remises possibles, l'enseignant comptabilisera les neuf meilleurs résultats. **Ces questions devront être remises au cours. Dans ce cas particulier, les travaux envoyés par Internet ou déposés au secrétariat ne seront pas acceptés.**

Échéance : hebdomadaire (excluant les 8 janvier, 19 février (examen intra), le 26 février (semaine de lecture) et le 16 avril (examen final)).

Pondération : 10 %

3- Recherche dans la documentation officielle

Description : Les étudiants devront divers éléments dans les archives. Ces travaux feront l'objet d'une présentation plus précise de la part de l'enseignant deux semaines avant la date de remise de chacun d'eux.

Échéance :

1) Lois et règlements	5 février
2) Discours et débats	5 mars
3) Commissions d'enquête et groupes de travail	9 avril

Pondération : 25 % (9% pour les deux meilleurs travaux et 7% pour l'autre)

4- Examen maison

Période couverte par l'examen : L'examen portera sur la première moitié du semestre (les cours du 8 janvier au 12 février).

Description : L'examen sera composé de questions objectives et à développement court.

Échéance : 26 février.

Pondération : 25 %

5- Examen final

Période couverte par l'examen : L'examen portera sur les cours de la seconde partie du semestre (les cours du 5 mars au 9 avril).

Description : L'examen final sera composé de deux parties :

- a) Les étudiants auront d'abord trente minutes pour répondre à approximativement dix questions à réponses courtes. Cette partie de l'examen se fera à livres fermés.
- b) Les étudiants auront ensuite 2 h 30 pour répondre en 5 pages (minimum 4 pages, maximum 6 pages) à double interligne à deux questions à développement. L'enseignant soumettra aux étudiants cinq questions deux semaines avant l'examen. Le choix de ces cinq questions aura fait l'objet d'une consultation auprès des étudiants avant ce moment. Le jour de l'examen, **deux** questions parmi ces cinq seront choisies au hasard. Cette partie de l'examen se fera à livres ouverts.

Échéance : 16 avril

Pondération : 30 % (questions courtes 7,5/30 et questions longues 22,5/30)

Retard

Pour le PREMIER travail, les étudiants seront pénalisés de 10 % par jour de retard. Les travaux subséquents qui seront remis en retard ne seront pas acceptés et se verront attribuer la note de 0. **TOUTEFOIS** les étudiant[e]s peuvent remettre les travaux après la date prévue à la condition d'en informer l'enseignant par courriel 24 heures avant la date de remise. Ce courriel devra comporter a) la raison du retard b) une date alternative de remise (qui devra être approuvée par l'enseignant). Si l'étudiant[e] ne respecte pas cette nouvelle date, il ou elle obtiendra la note de 0. À défaut de produire le travail à la date initialement prévue ou d'avoir communiqué avec l'enseignant dans les délais prescrits, l'étudiant[e] devra produire des preuves justifiant son incapacité pour que son travail soit accepté.

Précisions méthodologiques

Hormis les examens en classe, les travaux doivent être fait à l'ordinateur et présentés en vertu des règles de présentations du département de science politique (Times New Roman, 12 points, interligne et demi et marges de 4 cm en haut et à gauche et de 3 cm en bas et à droite). Les étudiants devront aussi scrupuleusement respecter les règles méthodologiques sur les citations, notes de bas de page, bibliographie, etc. Tous les détails à ce sujet sont disponibles dans le *Guide de méthodologie en science politique- Premier cycle* en vente au Centre Paolo Freire (A-3645).

Éléments de bibliographie

- Bauer, Julien, *Le système politique canadien*, Paris : Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 1998, 127 pages.
- Bernard, André, *Les institutions politiques au Québec et au Canada*, Montréal : Boréal, 2000, 122 pages.
- Brown, Robert Craig (dir.), *Histoire générale du Canada*, Montréal : Boréal, 1990, 694 pages.
- Dickason, Olive Patricia, *Les Premières Nations du Canada; Depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*. Montréal: Les Éditions du Septentrion, 1996, 511 pages
- Dumont, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Montréal : Boréal, coll. « Boréal compact », 1996 (1993), 397 pages.
- Ferretti, Lucia, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal : Boréal, 1999, 205 pages.
- Gagnon, Alain-G. (dir.) , *Le fédéralisme canadien contemporain*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2006, 559 pages.
- Gouvernement de Canada, Lois constitutionnelles de 1982, <http://www.canlii.org/fr/ca/const/const1982.html> .
- Gouvernement du Canada, Lois constitutionnelles de 1867, <http://www.canlii.org/fr/ca/const/const1867.html> .
- Lemieux, Vincent, *Les partis et leur transformation*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2005, 221 pages.
- Linteau, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert, François Ricard, *Histoire du Québec contemporain ; Tome II : Le Québec depuis 1930*, Montréal : Boréal, coll. « Boréal compact », 1989, 834 pages.
- Morin, Jacques-Yvan et José Woehrling, *Les constitutions du Canada et du Québec : du régime français à nos jours*, Montréal : Thémis, 1994, 2 volumes.
- Pelletier, Réjean et Manon Tremblay, *Le parlementarisme canadien*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2005, 581 pages.
- Tremblay, Manon et Marcel R. Pelletier (dir.), *Le système parlementaire canadien*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, 581 pages.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.